Section syndicale CFTC du groupe Inetum Les Délégués syndicaux CFTC DSC-Responsable groupe Local CFTC St Ouen © 01 41 06 55 13 Michel LE GOUVELLO (06 02 19 01 32) michel.lec

	DS Ile
	DS Ile
	DS Ile
CETC	DSC Adjoint /
CFIC	DS Rh
la vie à défendre	DS
Site :	RSS Mé
	DS Gra
http://cftc-inetum.fr	DS Inetu
	DS

DSC-Responsable groupe
DS Ile de France
DS Ile de France
DS Ile de France
DSC Adjoint / DS Rhône-Alpes
DS Rhône-Alpes
DS Nord
RSS Méditerranée
DS Grand Ouest
DS Inetum Software
DS IBSF

(06 02 19 01 32) Naima BELDJELTI (01 55 24 24 93) **Didier JEANNOT** (06 20 32 49 52) Edward PUJAR (06 51 00 55 69) Pascale DFKFSS (06 04 50 86 19) (06 80 10 21 10) Christophe CAILLE Denis FRANCOIS (06 61 79 59 16) Caroline SABATIER (06 15 33 73 23) Nicolas GUILLON (06 62 08 80 41) Adrian JACKSON (05 59 69 96 96) Dominique CORDEL (06 25 62 43 43)

michel.legouvello@gmail.com naima.beldjelti@inetum.com didier.jeannot274@orange.fr epujar@club-internet.fr dekessp@yahoo.com christophe.caille@inetum.com denis.francois@inetum.com caroline.sabatier@inetum.com nicolas.guillon@inetum.com adrian.jackson@laposte.net dominique.cordel@inetum.com

Au sommaire :

- Retraites Agirc-Arrco (p. 1)
- ANI 2023-2026 (p.1)
- IA Intelligence Artificielle (p. 2)
- Déménagement OSAONE TANGRAM (p. 3)
- Rejoignez la CFTC (p. 4)



Retraites Agirc-Arrco : fin du malus de 10% au 1^{er} décembre 2023

Les futurs retraités, dont la **retraite sera liquidée, à l'âge légal et au taux plein, à partir du 1er décembre 2023, n'auront plus à supporter de malus** sur leur pension de retraite complémentaire.

Institué en 2019, ce malus correspondait à une minoration de 10 % de la pension de retraite complémentaire, appliquée pendant 3 ans, à tout retraité partant à la retraite dès l'âge légal en ayant cotisé le nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une retraite au taux plein.

L'accord national interprofessionnel 2023-2026

Tous les quatre ans, les partenaires sociaux de l'Agirc-Arrco, mandatés par les organisations d'employeurs et de salariés négocient les règles de pilotage du régime. La dernière négociation a débouché sur un Accord National Interprofessionnel (ANI) quadriennal.

- **Revalorisation des retraites** : *A compter du 1er novembre 2023*, les retraites Agirc-Arrco sont revalorisées de 4,9 % proche de l'inflation.
- Suppression du coefficient de solidarité (bonus/malus) : En lien avec le report de l'âge légal de départ à la retraite, les partenaires sociaux ont décidé de supprimer le coefficient de solidarité (malus) :
- pour les assurés dont la retraite prend effet à compter du 1er décembre 2023, il ne s'appliquera pas.
- pour les assurés dont la retraite prend effet avant le 1er décembre 2023, il sera supprimé à compter du 1er avril 2024.
- Concernant le coefficient majorant (bonus), il sera supprimé: pour les assurés nés à compter du 1er septembre 1961 et dont la retraite du régime de base prend effet à compter du 1er décembre 2023. Il reste accordé aux assurés qui reportent leur départ à la retraite de 2 à 4 ans et qui ne sont pas touchés par la réforme des retraites.
- Conditions d'application du cumul emploi-retraite : La réforme des retraites a fait évoluer les conditions d'application du cumul emploi-retraite. Auparavant, les assurés cotisaient en cumul emploi-retraite sans acquérir de nouveaux droits. Désormais, lorsqu'un retraité reprend une activité professionnelle, les cotisations peuvent potentiellement générer de nouveaux droits à la retraite auprès du régime de base.



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE CHEZ INETUM

Novembre 2023

UN CHANGEMENT INELUCTABLE QUI IMPACTERA NOS METIERS

Lors du dernier Comité Social d'Economique Central, notre direction a annoncé un changement majeur qui va impacter notre secteur de manière significative. Dans un délai de 3 à 5 ans, Inetum devra s'adapter à l'intelligence artificielle (IA). Cette transition vers l'IA promet des transformations considérables dans nos métiers.

La CFTC veillera à ce que nous soyons informés et préparés pour faire face à ces changements.

L'IA, une révolution technologique en marche

L'intelligence artificielle est en train de révolutionner l'ensemble des industries, et notre secteur n'y échappe pas. Grâce à des algorithmes sophistiqués, des réseaux neuronaux profonds et des capacités d'apprentissage automatique, l'IA est capable d'automatiser des tâches autrefois exclusivement humaines. Elle peut analyser des données à une vitesse inégalée, prendre des décisions éclairées, et même interagir avec les clients de manière de plus en plus naturelle.

Impacts sur nos métiers

Automatisation des tâches répétitives : L'IA sera utilisée pour automatiser de nombreuses tâches routinières, telles que la collecte de données, le traitement de documents, la vérification de la qualité du code, etc. Cela signifie que certaines de nos tâches actuelles seront de plus en plus gérées par des systèmes automatisés.

Transformation des compétences nécessaires : Pour rester « compétitif » dans ce nouveau paysage, nous devrons acquérir de nouvelles compétences. La compréhension de l'IA et de ses applications sera essentielle, tout comme la capacité à collaborer avec ces systèmes pour optimiser leur performance.

Évolutions des métiers : Certains métiers évolueront pour devenir plus orientés vers la gestion, l'analyse, et la supervision des systèmes d'IA. De nouvelles opportunités émergeront, mais cela nécessitera une adaptabilité et un apprentissage continus.

Préparation et formation

Pour faire face à ces changements, il est crucial que nous nous préparions dès maintenant. Voici quelques mesures que nous pouvons envisager :

- **Formation continue**: Nous devons investir dans notre propre développement en suivant des formations sur l'IA et ses applications. La CFTC soutiendra la négociation d'accords de formation avec la direction.
- **Négociations avec la direction**: Nous devons nous assurer que notre direction prend en compte les préoccupations des salariés concernant l'introduction de l'IA et que les transitions se fassent dans le respect de nos droits et de nos conditions de travail.
- **Solidarité entre salariés**: En tant que membres de la CFTC, nous avons un rôle clé à jouer en matière de solidarité entre les salariés. Nous devons échanger, partager nos expériences et nous soutenir mutuellement pour naviguer au mieux dans ce changement.

La CFTC s'inquiète de la mise en place de l'IA chez Inetum et de l'impact sur les emplois pour nos clients et pour nous. La CFTC restera vigilante, informée, et engagée pour assurer que ces transformations se déroulent dans l'intérêt des salariés.



Déménagement O'SAONE TANGRAM A Lyon - 20 octobre - 12h / Dernier Acte!



Novembre 2023

Chronologie

- Le 29 novembre 2022 le CSE a été consulté en réunion extraordinaire sur la dénonciation des baux du bâtiment O'SAONE. Le CSE Inetum AURA a rendu, dans l'urgence, un avis favorable sur la dénonciation des baux.
- 2023 : la direction remonte le projet au niveau central du fait que plusieurs entités sont concernées
- Expertise ISAST : Le 14 avril, présentation de l'expertise et le 21 avril 2023, le CSEC a voté une résolution mettant l'accent sur des manques sur la gestion et l'organisation du projet. Le CSEC a demandé à la direction d'apporter des réponses et des compléments d'information. A ce jour, le CSE central n'a pas eu de retour de la direction.
- Le 27 avril 2023, le CSE Inetum AURA a voté une résolution visant a rappelé les demandes du CSEC notamment la suspension du projet de déménagement des équipes tant que la conformité des débits d'air dans les locaux n'est pas respectée au regard de la loi et validée par une étude aéraulique effectuée par un cabinet d'expert agréé par l'Inspection du Travail.
- **13 juin 2023** : Summer party en Rhône Alpes pendant laquelle est annoncé le report sine die, pas d'information à l'ensemble des salariés
- 3 octobre 2023, annonce par la direction de la mise en œuvre imminente de ce projet de déménagement dans des conditions qui ne peuvent qu'alarmer le CSE sur les risques encourus par les salariés.
 - 11 et 13/10 : vote d'une expertise pour analyser les impacts du déménagement sur les conditions de travail et la santé des salariés ;
 - Le 20/10 : fin de l'occupation de O'SAONE sur les étages 1,5 et 6 conservation du 7ème étage et déménagement sur TANGRAM.

Bilan du déménagement

Le déménagement de plus de 400 personnes d'un lieu de travail vers un autre et/ ou réaménagement d'un site est une tâche complexe qui nécessite une planification minutieuse et une communication efficace. Malheureusement, dans notre cas, ces éléments clés ont fait défaut, entraînant un déménagement dans la précipitation.

Absence de prolongation du bail La prolongation du bail qui aurait permis d'occuper nos anciens locaux d'O'SAONE jusqu'à la réalisation des travaux au Tangram n'a pas été anticipée. Nous avons donc été mis devant le fait accompli : nous n'avons plus nos bureaux, il faut déménager.

Un préavis insuffisant Les collaborateurs n'ont été informés de ce déménagement que deux semaines à l'avance. Ce délai extrêmement court a créé un sentiment d'urgence et de stress parmi le personnel. Cette impression d'être mis à la porte de leur bureau du jour au lendemain a été très mal vécu.

Des locaux en travaux. Conscient de cette situation délicate, la consigne donnée par la direction est la suivante : Durant la période des travaux, nous invitons les collaborateurs à télétravailler, idéalement à 100 % pour éviter les nuisances sonores des travaux.

À l'arrivée dans les nouveaux locaux, les collaborateurs qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas télétravailler sont accueillis sur un chantier en cours.

Des travaux pour respecter les normes d'aération des locaux sont prévus jusqu'fin novembre, plus vraisemblablement midécembre. Le manque d'aération adéquate peut entraîner une mauvaise qualité de l'air, ce qui peut avoir des effets néfastes sur la santé des collaborateurs à long terme. Pour corriger ce manque d'aération, les fenêtres doivent être ouvertes toutes les heures pendant 15 minutes. Cela crée un environnement de travail inconfortable par une baisse de la température à l'intérieur (nous ne sommes qu'en octobre) et une augmentation du niveau de bruit venant de l'extérieur. Ce bruit s'ajoute aux bruits intérieurs liés aux travaux (percement de la dalle sur 6 étages) ce qui perturbe encore plus la concentration des collaborateurs.

Évaluation du risque de RPS Face à cette situation précaire, nous avons mandaté un cabinet d'expertise pour estimer les Risques Psychosociaux (RPS) importants dans cette situation.

Seront étudiés le vécu et le ressenti des collaborateurs obligés de choisir entre travailler sur un chantier ou télétravailler alors qu'ils n'en ont pas forcément l'envie ou la possibilité.

Cette évaluation nous aidera à comprendre l'impact potentiel sur le bien-être mental de tous et à mettre en place des mesures correctives si nécessaire.

Conclusion. Ce déménagement est un exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Il souligne l'importance d'une planification adéquate, d'une communication efficace et du respect des normes de santé et de sécurité au travail. Il aurait été essentiel que la direction prenne ces aspects en compte et qu'elle planifie réellement ce déménagement et prennent en compte les conclusions d'une première expertise qui mettait déjà en avant les carences du projet.

La concertation avec les élus plutôt que cette improvisation permanente aurait éviter les conséquences que nous subissons et que nous subirons encore longtemps.

OSAONE : obligation de quitter les lieux au 20/10/2023 car les locaux sont reloués à partir de janvier !

Pourtant les locaux sont, a priori, toujours disponibles au 31 octobre 2023 ?





La CFTC recherche ses futurs candidats pour les élections professionnelles 2024

CFTC

1er tour : du 11 au 17 janvier 2024 2ème tour : 1er au 7 février 2024

Pour devenir un véritable acteur au sein de votre CSE (Comité Social et Economique) vous pourrez :	Et potentiellement au CSEC (Comité Social et Economique central) :	
 Agir au sein de la politique sociale et économique de l'entreprise Être acteur en matière de santé et sécurité au travail dans le respect des lois Conseiller et assister les salariés Gérer les activités sociales, culturelles et sportives Prendre en compte les conséquences environnementales des décisions de l'entreprise 	 Statuer sur les orientations stratégiques, la situation économique et financière de l'entreprise Intervenir au sein de commissions spécialisées telles que : Economique Egalité professionnelle Formation Aide au logement CSSCT centrale 	
Venez nous rejoindre dans nos équipes CFTC :		
Nom (*) : Prénom (*) : Adresse Personnelle : Tél. mobile (*) : e-mail personnel (*) :		
- (*): Champs obligatoires		
TAM Cadre Cadre Entreprise / Etablissement de rattachement :		
J'adhère à la CFTC / Je suis sympathisant CFTC (**)		

(**) : Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour être sur une liste CFTC.

Date de dépôt de votre demande :

Merci d'adresser votre « Candidature d'adhésion/sympathisant » à votre Délégué Syndical pour finaliser votre candidature.

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter via notre site: http://cftc-inetum.fr

Commission Paritaire

(Délégués Syndicaux Inetum) Michel le GOUVELLO (DSC)

Naïma BELDJELTI (IDF)
Didier JEANNOT (IDF)
Edward PUJAR (IDF)
Caroline SABATIER (RSS - Méditerranée)
Pascale DEKESS (Rhône-Alpes / DSC Adjoint)
Christophe CAILLE (Rhône-Alpes)
Denis FRANCOIS (Nord)
Emmanuel FORGEOIS (Nord)
Gerard LEPINE (Nord)
Muriel GRAND-BALMELLI (Grand Ouest)
Nicolas GUILLON (Grand Ouest)

Adrian JACKSON (Inetum Sofware)

Dominique CORDEL (IBSF)

Commission Economique

Michel le GOUVELLO

Commission ARTT

Denis FRANCOIS Michel le GOUVELLO (RS)

Commission Centrale SSCT

Pascale DEKESS Michel le GOUVELLO (RS)

Commission Formation

Sabiha MICALEFF Michel le GOUVELLO

Commission Participation

Michel le GOUVELLO (RS)

Comité Paritaire Pilotage Handicap

Maxime RINNA Caroline SABATIER

Commission Mutuelle Prévoyance

Syldia ARGENTIN (RS)

Commission Egalité Professionnelle

Sabiha MICALEFF Pascale DEKESS

Commission environnement

Nora BIZIH (RS)

Commission Astreintes

Michel le GOUVELLO (RS)

Commission Logement

Pascale DEKESS Syldia ARGENTIN Naïma BELDJELTI Michel le GOUVELLO

Ne pas jeter sur la voie publique